



Vin^{de}
Savoie

Comprendre
mon métier
de viticulteur

le mot du Président

La viticulture savoyarde, contrairement à certaines idées reçues, existe depuis l'Antiquité. Rien qu'un chiffre repère, 20 000 hectares, c'est la surface que recouvraient les vignes en Savoie au XV^e siècle, contre un peu plus de 2 000 hectares à ce-jour.

Bien que ces surfaces aient beaucoup diminué, elles n'en façonnent pas moins nos paysages de piémonts et donnent à notre territoire un cachet unique dont attestent tous ceux qui visitent nos pays de Savoie.

Couronnées de montagnes, les combes, cluses et autres rives de lacs plantées de vignes, sont autant de tableaux invitant à la découverte des vins issus de ces côteaux.

Pour préserver ce cadre de vie envié, il est indispensable que chacun se l'approprie et pour, cela que tous, habitants ou gens de passage, connaissent la vie de la vigne.

Pour que perdure cette culture, il est primordial que les vignerons qui vivent de leur travail puissent continuer à le faire en toute sérénité. Cela passe par une entente, une compréhension, un respect mutuel entre acteurs et « spectateurs ».

C'est bien là l'objet de ce document que vous tenez entre les mains, établir une première accroche entre nous. Non pas seulement pour vous amener à découvrir nos vins, mais tout d'abord pour vous parler de ce qui est la source de notre passion : la vigne.

Christophe Richel

Président du Syndicat Régional des Vins de Savoie

2148 HECTARES
DE VIGNES SUR
4 DÉPARTEMENTS

CHIFFRE
D'AFFAIRE
52 M€

200
EMPLOIS
DIRECTS
ET INDIRECTS

500
EMPLOIS
SAISONNIERS

2^{ÈME} ACTIVITÉ AGRICOLE
ET **1^{ÈRE}** FILIÈRE
DE PRODUCTION
VÉGÉTALE
EN SAVOIE MONT BLANC

2000
EMPLOIS
DE
VENDANGEURS



C'est la période de la **taille de la vigne**, mais pas seulement, les viticultrices et viticulteurs en profitent également pour **enrichir** et **travailler leurs sols** (labours).

La **taille** permet de juguler le développement de la plante. Elle démarre souvent mi-janvier et peut s'étaler jusqu'à la fin mars.



Le **labour** améliore l'aération et la perméabilité des sols.



Mieux appréhender



La végétation se réveille et se développe rapidement. Le viticulteur ou la viticultrice poursuit l'**entretien des sols**, remplace les pieds de vignes « manquants », pratique différents **travaux de conduite de la vigne** et **traitements phytosanitaires**.

L'ébourgeonnage, travail manuel ayant pour but de retirer les bourgeons ou « gourmands » qui ne feront pas de raisins dans l'année et qui confisqueraient une partie des sucres et de la sève de la vigne.

Le pliage et l'attachage

... ou l'art de plier le sarment de vigne à l'horizontal afin de l'attacher sur le fil de fer prévu à cet effet. Cela requiert un savoir-faire précis pour ne pas casser la « baguette ».

Le griffage est un labour léger dont l'objectif est l'aération des sols et la suppression des adventices (herbes non désirées).



été



Le mois de juin est une **période cruciale** pour la future récolte, période de développement de la « fleur de vigne ». Rapide ou lente suivant les conditions climatiques, cette phase conditionne la formation des futurs raisins.

C'est pourquoi les vigneron(ne)s redoublent de vigilance et si nécessaire réalisent des **traitements de protection de la vigne**. Pour autant, en été, **l'entretien** et les **travaux de la vigne** continuent.

Pour atteindre une maturité parfaite des raisins, certain(e)s vigneron(ne)s, peuvent couper les grappes qu'ils jugent trop nombreuses.

La vendange en vert permet également une meilleure maîtrise des volumes à produire.

Le relevage permet de maintenir le feuillage relevé pour conserver une bonne circulation de l'air nécessaire à la maturation des grappes et diminue aussi, le risque d'apparition de maladies cryptogamiques (mildiou, oïdium, black-rot...).

Le rognage consiste à couper l'extrémité des rameaux afin que la vigne concentre toute sa croissance sur le développement des grappes.

L'effeuillage permet une meilleure exposition des raisins au soleil et une bonne aération des grappes.

les travaux de la vigne

automne



C'est la période des **vendanges**, les caves sont en effervescence et préparent l'ensemble du matériel pour accueillir la nouvelle récolte. Enfin, la maturité est atteinte et les vigneron(ne)s procèdent à la collecte des raisins à la main ou à la machine.



Protéger la vigne... pourquoi ?

La vigne est une plante et, comme pour tout organisme vivant, son développement est conditionné par la collecte d'énergie (minéraux, acides aminés, soleil...) et sa résistance aux agressions diverses et variées.

C'est notamment sur ce dernier point que porte la **protection phytosanitaire**. La vigne est victime de nombreuses attaques, que ce soit par des maladies (champignons, virus..) ou des insectes (phylloxéra, cicadelles..) qui viennent se nourrir. Les conséquences sont dramatiques pour la qualité du raisin mais entraînent parfois aussi la mort du cep de vigne voir de la parcelle dans sa totalité.

Pour préserver leur récolte, les vigneron(ne)s, et ce quelles que soient leurs pratiques culturales (bio, biodynamie, conventionnel ou raisonné), pratiquent des traitements.

Un produit phytosanitaire, c'est quoi ?

Ce sont des préparations homologuées composées de substances actives pour protéger les végétaux. Une formation certifiante est obligatoire pour les utiliser.

A quelle période de l'année sont utilisés les traitements protecteurs de la vigne ?

A partir du mois d'avril et jusqu'au mois de juillet, cela correspond au cycle délicat de développement de la vigne.

Comment sont administrés ces traitements protecteurs de la vigne ?

A l'aide d'un pulvérisateur installé sur un tracteur ou encore grâce à un enjambeur, voir à l'aide d'un mini pulvérisateur à dos pour certaines parcelles escarpées (nombreuses dans le vignoble de Savoie et non mécanisable pour le coup).



Quelle est la fréquence des traitements pour la vigne dans le vignoble de Savoie ?

C'est très variable d'un millésime à l'autre, et cela correspond surtout aux conditions climatiques qui influencent majoritairement la pression des maladies.

Les traitements,
c'est tout le temps !

FAUX

La viticultrice ou le viticulteur ne traite que si le risque de développement de maladies est avéré.

Le saviez-vous ?

Pour traiter, la vitesse du vent ne doit pas excéder 19 km/h.



Dialoguer pour bien/mieux cohabiter

Vous vous questionnez ou êtes confrontés à des nuisances liées aux traitements qui sont pratiqués sur des parcelles à proximité de votre habitation ?

Sur place

La première chose à faire est de rentrer en contact avec la personne qui travaille dans sa parcelle.

Pour cela, il est nécessaire de respecter des distances de sécurité, les machines viticoles sont imposantes et la personne, concentrée dans son travail et enfermée dans sa cabine, peut ne pas vous voir. Commencez par lui faire signe, en gardant à l'esprit que peut-être il s'agit d'un ouvrier et qu'il n'aura pas forcément les réponses à vos questions. Le cas échéant, n'hésitez pas à lui demander les coordonnées du chef d'exploitation.

Cependant, si c'est à ce dernier que vous avez à faire, engagez le dialogue si c'est possible... ou convenez d'un rendez-vous ultérieurement.

Vous rencontrez des difficultés pour mettre en place un dialogue constructif

Des interlocuteurs sont à votre disposition pour échanger sur cette problématique, le maire de votre commune et le Syndicat Régional des Vins de Savoie.



Quelle que soit l'issue de ces discussions, elles devront toujours se dérouler dans le **calme** et le **respect** d'autrui. Une entente ne pourra être trouvée qu'en instaurant un **climat de confiance** et de réciprocité entre les différents protagonistes.